



Délibération n° 37 / 2022

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le treize Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Martin ARCAY, Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. M. Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Gérard SABLOS (pouvoir à M. Mikaël GIL).

Absents non excusés : Mme Aurélie BINOT, M. Youness OUSSIN, Mme Audrey PARRA, M. Boubeker TALBI, M. Philippe PROVOST.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil Municipal - Procès-verbal d'installation de nouveaux conseillers municipaux suite à démissions

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :

- Monsieur Marc GERVAIS élu sur la liste « « Pignan 2020 Plus Fort Ensemble », a présenté par courrier en date 27 octobre 2022, reçu en mairie le 31 octobre 2022 sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet de l'Hérault a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.
- Madame Isabelle IRIBARNE élue sur la liste « « Pignan 2020 Plus Fort Ensemble », a présenté par courrier date 27 octobre 2022, reçu en mairie le 31 octobre 2022 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet de l'Hérault a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.
- Monsieur Christophe GRILL élu sur la liste « « Pignan 2020 Plus Fort Ensemble », a présenté par courrier en date 28 octobre 2022, reçu en mairie le 31 octobre 2022 sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet de l'Hérault a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.
- Madame Gaëlle GUYONNET élue sur la liste « « Pignan 2020 Plus Fort Ensemble », a présenté par courrier en date 28 octobre 2022, reçu en mairie le 3 novembre 2022 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet de l'Hérault a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 37/2022

Objet : Conseil Municipal - Procès-verbal d'installation de nouveaux conseillers municipaux suite à démissions

- Monsieur Jean-Luc MILHAU élu sur la liste « « Pignan 2020 Plus Fort Ensemble », a présenté par courrier en date 7 novembre 2022, reçu en mairie le 16 novembre 2022 sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet de l'Hérault a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Madame le Maire rappelle au Conseil que Madame Jasmine DE BLOCK, Monsieur Olivier BARDIN et Madame Véronique GAY, élus sur la liste « Pignan 2020 Plus Fort Ensemble », avaient également démissionné de leur fonction de conseiller municipal.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 22 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Madame Valérie MOBINE, Monsieur Guillaume GALIBERT, Madame Brigitte MATIGNON, Monsieur Éric LAURENCE et Madame Sabine LEOTARD, candidats suivants dans l'ordre de la liste sont devenus conseiller municipal.

Par suite Madame le Maire indique que :

- Madame Sabine LEOTARD élue sur la liste « « Pignan 2020 Plus Fort Ensemble », a présenté par courrier en date du 7 décembre 2022, reçu en mairie le 8 décembre 2022 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet de l'Hérault a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.
- Monsieur Éric LAURENCE élu sur la liste « « Pignan 2020 Plus Fort Ensemble », a présenté par courrier en date du 7 décembre 2022, reçu en mairie le 9 décembre 2022 sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet de l'Hérault a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.
- Madame Brigitte MATIGNON élue sur la liste « « Pignan 2020 Plus Fort Ensemble », a présenté par courrier en date du 5 décembre 2022, reçu en mairie le 12 décembre 2022 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet de l'Hérault a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.
- Monsieur Guillaume GALIBERT élu sur la liste « « Pignan 2020 Plus Fort Ensemble », a présenté par courrier en date du 7 décembre 2022, reçu en mairie le 12 décembre 2022 sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet de l'Hérault a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

En conséquence sont installés en qualité de conseillers municipaux selon l'ordre du tableau et les démissions précitées :

Monsieur OUSSIN Youness, Monsieur TALBI Boubeker, Madame BINOT Aurélie, Monsieur PROVOST Philippe et Madame PARRA Audrey.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de ces modifications.

Le conseil Municipal est donc invité à prendre acte de l'installation de ces nouveaux conseillers.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} décembre 2022
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN